

*Recours au Règlement*

**M. Andre:** Monsieur le Président, les remarques que vous avez faites un peu plus tôt au sujet d'une autre question de privilège sont à mon avis fort à propos. Peut-être cela pourrait-il nous servir de leçon.

En fait, on a réagi à la façon très péjorative dont le député a introduit sa question. Ce qu'il a dit était inexact et péjoratif et a donné lieu au type de réaction qu'entraîne ce genre d'accusations. C'est pourquoi Beauchesne estime que de telles accusations sont contraires au Règlement.

Comme je l'ai dit, je n'ai entendu aucune remarque antiparlementaire de ce côté. J'en ai entendu beaucoup de l'autre.

**Des voix:** Oh, oh.

**M. le Président:** Le député a dit s'objecter—il en fait une question de privilège, mais il se peut qu'il s'agisse d'un rappel au Règlement, je dois m'en assurer—à certains propos que lui a tenus le premier ministre.

Le leader du gouvernement lui répond en l'absence du premier ministre. D'autres députés voudront peut-être répliquer, mais j'espère que cela ne durera pas trop longtemps.

Nous pourrions conclure cette affaire—à la satisfaction de tous finalement—, si tous les députés veulent juste penser que la règle fondamentale à la Chambre exige que, lorsqu'un député est debout, personne ne l'interrompe indûment.

**M. Andre:** Monsieur le Président, j'essayais simplement de dire que nous allions examiner les «bleus». J'ai entendu une réaction au fait que je dise que la question du député avait un préambule péjoratif. Ce genre de chose arrive parfois. Je voudrais que cela se produise moins, aussi bien dans le cas des réactions que des préambules péjoratifs.

Nous gagnerions tous à ce que cela se produise moins. De toute façon, nous examinerons les «bleus». Je suis certain que le premier ministre, qui a prouvé maintes et maintes fois qu'il respectait les règles de la Chambre et les décisions de la présidence, réagira de façon appropriée selon ce qui apparaît dans les «bleus».

**M. le Président:** Le député de Glengarry—Prescott—Russell soulève à son tour la question de privilège.

**M. Boudria:** Monsieur le Président, plus tôt cet après-midi, j'ai avisé la présidence et le premier ministre que je voulais soulever ce point.

Je ne peux répéter les mots utilisés, monsieur le Président, mais ils ont été prononcés à l'endroit du député de Winnipeg—Nord—Centre ou de moi-même, ou encore de nous deux, et ils. . .

**Une voix:** Deux fois.

**M. Boudria:** Deux fois. Ces mots nous qualifiaient, et je paraphrase, de fils illégitimes. Je ne répéterai ni ces mots ni le préfixe qui y était joint, sauf que tout commençait par la lettre «f» et qu'il n'y avait rien de flatteur.

C'est exactement ce qu'on a dit. C'est la vérité et les députés de ce côté-ci de la Chambre. . .

**Une voix:** Fuddle—duddle.

**M. Boudria:** . . .l'ont clairement entendu et vu.

**M. le Président:** Je constate donc que, du moins en partie, le député de Glengarry—Prescott—Russell soulève le même point que le député de Winnipeg—Nord—Centre.

J'ai maintenant une plainte. Le leader parlementaire du gouvernement.

**M. Andre:** Monsieur le Président, je veux simplement établir clairement que deux députés d'en face ont l'occasion de faire du tort au premier ministre, en suggérant des choses que je n'ai pas entendues.

Je demande en toute justice que ces députés nous autorisent à examiner les «bleus» avant d'utiliser des mots et du langage de code. Il est un peu bizarre de voir des membres fondateurs de la meute parler de conduite.

**Des voix:** Oh, oh!

**Une voix:** Joyeux Noël.

**M. le Président:** Je n'ai pas besoin d'en entendre davantage sur ce point, que j'étudierai d'ailleurs très soigneusement. La Chambre a entendu l'engagement du leader parlementaire du gouvernement.

Le député se lève-t-il?

Je doute fort d'avoir besoin d'aide maintenant.

**M. Nelson Riis (Kamloops):** Monsieur le Président, j'invoque le Règlement. Je constate que vous ne voulez plus d'autres interventions. Je sais qu'il y en aura beaucoup d'autres en temps utile, si vous nous en donnez l'autorisation.

Avez-vous l'intention, monsieur le Président, de présenter vos observations à la Chambre demain, après avoir lu les «bleus»? Si les mots que le premier ministre a prononcés et que tous les députés ici présents ont entendus ne sont pas rapportés dans les «bleus», je voudrais que nous en reparlions demain.